



SÉANCE DU 29 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le 29 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de convocation du conseil : 23/01/2026

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX - DIACRE - LANDAIS - SOULARD -
BAIN - BREGER - GOURIN - PICHOT- MAHÉ

Absents : MMES-MM - GRANGE

Excusés : MMES-MM - NOGUES (donne procuration Mme LANDAIS)

Secrétaire de séance : M JERÔME BÉRITAULT

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procuration	Votants
	12	10	2	1	11

29 01 DELO3 – RÉVISION DES LOYERS

8 BIS ROUTE DE SAUMUR

Considérant que le loyer du « 8 bis route de Saumur » doit être révisé tous les ans au 1^{er} décembre de l'année N, 3^{ème} trimestre de l'IRL, conformément aux termes du bail,

Vu la valeur de l'indice référentiel du troisième trimestre 2025 qui est de **144.77**, à savoir une augmentation de **1.26%** par rapport à l'indice 2024.

Le montant du loyer actuel étant de **189,63 €**, s'élèvera à **192,02 €** à compter du **1^{er} décembre 2025**.

Pour le Mois de mars 2026 la régularisation sera de **192,02€ +7,17€** (correspondant à l'augmentation du loyer de décembre, janvier, février).

A compter du mois d'avril, le loyer sera de **192,02 €**.

10 ROUTE DE SAUMUR

Considérant que le loyer du « 10 route de Saumur » doit être révisé tous les ans au 1^{er} janvier de l'année N, 3^{ème} trimestre de l'IRL, conformément aux termes du bail,

Vu la valeur de l'indice référentiel du troisième trimestre 2025 qui est de **144.77**, à savoir une augmentation de **1.26%** par rapport à l'indice 2024.

Le montant du loyer actuel étant de **228,10 €**, s'élèvera à **230,70 €** à compter du **1^{er} janvier 2026**.

Pour le mois de mars 2025, la régularisation sera de **230,70 € + 5,20 €** (correspondant à l'augmentation du loyer de janvier, février).

A compter du mois d'avril, le loyer sera de **230,70 €**.

15 ROUTE DE SAUMUR

Vu l'indice de référence des loyers (ILC), Considérant que le loyer du « 15 route de Saumur » doit être révisé tous les ans au 1^{er} Octobre de l'année N, 2^{ème} trimestre de l'ILC, conformément aux termes du bail,

Vu la valeur de l'indice référentiel du deuxième trimestre 2025 qui est de **136.81**, à savoir une augmentation de **0.09%** par rapport à l'indice 2024.

Le montant du loyer actuel étant de **270.00 €**, s'élèvera à **270.24 €** à compter du **1^{er} octobre 2025**.

Pour le Mois de mars 2026 la régularisation sera de **270.24 € +1.20 €** (correspondant à l'augmentation du loyer d'octobre, novembre, décembre, janvier, février).

A compter du mois d'avril, le loyer sera de **270.24 €**.



Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à unanimité l'augmentation de la taxe d'habitation de la commune de
Saumur, 10 route de Saumur, 15 route Saumur tel que présenté.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 079-217900562-20260129-29_01_DELO3-DE

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BERITAULT



Le Maire,
Thierry DECHEREUX

